



La
**mini
convention
climat**
du
réseau

#ARTISTES

#PUBLICS

#PROFESSIONNELS

#ZONE FRANCHE

#MOBILITÉ

#NUMÉRIQUE

#ALIMENTATION

PLAIDOYER

JUILLET 2022



**ZONE
FRANCHE**
LE RÉSEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

**Penser les musiques du monde
à l'horizon 2030**

Le temps est venu d'entendre les musiques de ce monde

Il y a un an, nous lançons la mini-convention Climat du réseau Zone Franche.

La symbolique est belle s'agissant aujourd'hui d'accoucher du plaidoyer et du rapport final qui conclut ces travaux collectifs. Il y a un an, nous avons l'intuition qu'il était possible pour le secteur musical de défendre une vision ouverte des enjeux de la transition écologique, et de s'inscrire dans la trajectoire de l'accord de Paris, en nous inspirant de l'initiative portée par la Convention Citoyenne pour le Climat.

Un an plus tard, nous sommes plus que jamais convaincus que ces dispositifs de concertation et d'intelligence collective sont les plus à même de porter des mesures de transformation dont la radicalité est indispensable, mais l'acceptabilité nécessaire. Nous vous renvoyons au rapport final pour une vision exhaustive de ces travaux, mais nous souhaitons vous en proposer une synthèse, sous la forme d'un plaidoyer. Au nom des valeurs défendues par le réseau Zone Franche, les professionnelles et les professionnels impliqués dans la promotion des musiques du monde ont en effet illustré lors des différents groupes de travail à quel point nous aurions besoin de leur engagement pour réussir la transition vers un monde soutenable et vivable. En ces temps incertains, traversés par les risques de repli sur nos territoires, les musiques du monde apparaissent porteuses de valeurs d'échange et de partage entre humains plus que jamais nécessaires sur une planète fragilisée par les crises écologiques, sanitaires et géopolitiques. Si le chantier a semblé ambitieux, les travaux ont aussi montré que les professionnelles et les professionnels du secteur n'avaient pas attendu la COP26 pour œuvrer à rendre leurs pratiques professionnelles

soutenables. Et si le chemin à parcourir reste important pour faire atterrir nos émissions de gaz à effet de serre, notamment en matière de mobilité, il fallait rappeler que la variable d'ajustement ne pouvait pas être la libre circulation des humains, la rencontre avec l'altérité, l'ailleurs, ni même les personnes les plus précaires exerçant des métiers artistiques dans des pays très peu responsables des désordres environnementaux dont nous subissons tous désormais les conséquences.

Plus que jamais le temps est venu d'entendre les musiques de ce monde, il s'agissait de nous demander quels étaient les bons modèles afin d'y parvenir encore longtemps.

Enfant de traditions orales éminemment soutenables et de sons d'une mondialisation qui l'est beaucoup moins, les musiques du monde se devaient de faire un pas de côté. Le coronavirus nous en aura donné l'occasion, démontrant au passage combien l'essentiel pouvait parfois se perdre au fil des crises, victime de notre impréparation. En imaginant la vie culturelle de demain, en confrontant leurs pratiques à des impacts concrets, en réfléchissant de façon prospective à l'avenir de leurs activités, les participantes et les participants de cette mini-convention ont montré qu'il était possible de mettre l'ensemble du réseau sur les bons rails, mais qu'il faudrait des appuis nombreux pour réussir ce défi.

Un réseau relativement peu polluant malgré son ouverture vers l'international

Quoique porté par les échanges internationaux, le réseau des musiques du monde n'apparaît pas après analyse comme étant extrêmement polluant, ni même très émissif en matière de gaz à effet de serre, comparativement à d'autres esthétiques. En l'absence d'étude exhaustive, en s'appuyant sur les quelques bilans existants, on peut considérer que la majeure partie des structures membres du réseau émettent rarement plus de 100 tonnes de Co2e par an dans le cadre de leurs activités, ce qui contribue à les situer comme des structures peu émissives. Cela s'explique par la taille modeste des événements et le poids raisonnable des budgets qui permet de travailler à l'économie de ressources et qui limite fortement l'impact en mobilité des spectateurs du fait de leur proximité. Au final, l'orientation internationale de la programmation n'est pas sans impact, elle peut être de beaucoup optimisée d'un point de vue environnemental, mais elle apparaît soutenable comparativement à d'autres modèles de diffusion culturelle. Au besoin, une étude plus complète pourrait venir confirmer la modestie de cet impact. Si cela ne peut pas constituer une excuse valable pour l'inaction, cela permet de déconstruire quelques idées reçues.

Un réseau à prémunir des risques de contraction des mobilités internationales

Le réseau est en revanche par nature extrêmement dépendant des évolutions futures de la mobilité internationale nécessairement induites par le chantier de la transition écologique. Les évolutions géopolitiques peuvent venir fragiliser une libre circulation des personnes et des idées plus que jamais nécessaire dans ce contexte de crise globale.

Les crises sanitaires mettent en difficulté les échanges internationaux, on l'a vu. Des évolutions réglementaires et technologiques liées au respect de l'Accord de Paris induiront bientôt un renchérissement du transport, notamment du transport longue distance, ce qui représente un risque non négligeable à moyen terme pour des structures fonctionnant déjà à budget contraint. L'avenir du réseau dépend aussi de sa capacité, et de la capacité des institutions qui l'accompagnent, à anticiper ces évolutions pour construire sa résilience.

Il s'agit de ne pas se tromper de prospective et de lire l'avenir dans le marc des technologies existantes.

Faire sa juste part, être un vecteur de transition, être reconnu comme tel

Au fait de ces enjeux de résilience, les professionnelles et les professionnels de cette convention sont prêts à prendre leur juste part dans l'atténuation de leurs impacts environnementaux et l'adaptation aux enjeux écologiques. Cela signifie inscrire leurs activités dans les trajectoires territoriales et sectorielles de transition compatibles avec l'Accord de Paris : un horizon de baisse d'environ 80% des émissions d'ici 2050. La plupart des conventionnaires ont souligné la capacité du réseau à jouer un rôle pionnier au sein d'une société en transition et d'agir en vecteur des transformations au plus près des territoires, par la proximité avec les publics, la coopération entre structures, l'attention portée envers les prestataires locaux, la capacité à transmettre de nouveaux imaginaires. Il semblerait que, si les pratiques doivent s'adapter, les valeurs portées par les membres du réseau sont pleinement en phase avec les modèles de développement les plus soutenables.

Si l'éco-responsabilité est possible, l'engagement public nécessaire

Les participants ont souligné l'importance de mettre en œuvre des transformations de nature systémique, au-delà des seuls enjeux de Responsabilité Sociétale d'Entreprises ou d'Organisations prises isolément. La somme des éco-responsabilités ne fait pas l'éco-responsabilité du tout.

Pour réussir le chantier de la transition écologique et inscrire le réseau dans une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris, l'ensemble des conventionnaires ont acté le besoin d'un engagement public fort et clair permettant aux structures culturelles d'être accompagnées dans leur démarche, qu'il s'agisse d'accompagnement, de formation, de support ou de moyens fléchés. Cet engagement public paraît nécessaire à toutes les échelles territoriales du financement culturel, depuis l'orientation des fonds européens vers des projets culturels en adéquation avec le Pacte Vert Européen, jusqu'aux stratégies de développement portées par les collectivités territoriales, en passant par le rôle structurant du ministère sur ces sujets. Les conventionnaires ont ainsi régulièrement rappelé l'indispensable besoin de gouvernance.

Se former et se transformer soi-même, pour mieux transformer les autres

Parmi les éléments les plus saillants du travail des conventionnaires, le besoin en formation et en accompagnement est apparu comme une évidence, afin de professionnaliser les pratiques autour de ces enjeux. Qu'il s'agisse du numérique ou de l'alimentation, d'éco-conception des projets ou d'essor des pratiques de mobilités douces, les participants auront rappelé les carences en matière de

formation initiale et continue. Ces carences représentent un défi quant à l'évolution des métiers supports à la pratique artistique qu'il convient également d'anticiper, dans une logique de solidarité avec les pays et structures partenaires. Elles rappellent aussi le besoin d'organiser des temps de concertation et d'échanges entre pairs sur ces sujets, qui furent l'une des dimensions les plus stimulantes de ce chantier de (mini) Convention Climat.

Mieux maîtriser la trajectoire d'atténuation

Enfin, face à l'urgence environnementale et dans le contexte de la crise sanitaire, les conventionnaires ont validé l'orientation qui consiste à maîtriser une trajectoire d'atténuation en établissant une stratégie efficiente.

Il s'agira notamment d'agir plus fortement sur les impacts périphériques aux activités culturelles, de façon à tenir au mieux une trajectoire d'atténuation sans mettre en péril l'économie des projets.

À ce titre, les participants ont validé la pertinence de réduire de façon radicale les impacts liés à l'essor du numérique, à la mobilité des publics, à l'alimentation notamment, de manière à pouvoir transformer sereinement la mobilité des artistes sans pénaliser à court terme les structures les plus précaires, ou les partenaires ultramarins et internationaux.

Plaidoyer pour les musiques du monde d'après, dès maintenant

Parce qu'il n'y aura pas de musiques du monde sur une planète morte

sensibiliser et promouvoir l'action environnementale et les urgences en matière de climat, de respect du vivant et de la biodiversité font pleinement partie des prérogatives du secteur. Le réseau Zone Franche s'engage à œuvrer à l'essor des initiatives les plus vertueuses.

Parce que les initiatives vertueuses d'un point de vue environnemental sont d'ores et déjà nombreuses au sein du secteur,

le réseau Zone Franche propose de les reconnaître, de mieux soutenir les démarches éco-responsables existantes, les modèles de développement les plus durables, et notamment les projets à lucrativité limitée bien inscrits sur leur territoire.

Parce que les musiques du monde usent de ressources humaines, matérielles, énergétiques pour se déployer,

il est de la responsabilité des membres du réseau Zone Franche de continuer à limiter les conséquences négatives de ces usages, notamment en prenant toujours mieux en compte leurs impacts socio-environnementaux.

Parce que les musiques du monde seront soutenables si on leur en donne les moyens,

parce qu'il est possible de respecter pleinement la trajectoire de l'Accord de Paris tout en maintenant la circulation internationale des artistes, le réseau Zone Franche dénonce les stratégies climatiques qui consisteraient à promouvoir le repli sur nos territoires nationaux.

Parce que les musiques du monde s'inscrivent dans des contextes spécifiques,

notamment de forts déséquilibres économiques, la circulation internationale

des artistes ne peut pas être la variable d'ajustement des politiques climatiques. Plus que jamais, la circulation des artistes et la coopération sont nécessaires et peuvent être repensées.

Parce que l'hypermobilité et la surproduction nuisent à la soutenabilité des actions menées

en matière de ressources humaines ou matérielles, le réseau Zone Franche propose de sortir des approches au projet et d'organiser des formes de ralentissement, y compris en améliorant l'octroi de visas de plus longue durée pour optimiser la mobilité.

Parce que le manque de connaissances concernant l'action environnementale et les urgences écologiques sont encore trop présentes dans nos métiers,

la formation initiale et continue doit être fortement soutenue, ainsi que la lutte contre l'éco-blanchiment. Un cadre propice au travail entre pairs doit être accompagné par les pouvoirs publics.

Parce que la compétition entre structures culturelles conduit à un appauvrissement des ressources disponibles

et constitue un frein très important à l'organisation de tournées raisonnées, le réseau Zone Franche s'engage à continuer sa défense des logiques de coopération en son sein et au sein du secteur des musiques du monde.

Parce que le numérique ne saurait permettre la transmission de tous les savoir-faire

et du rapport au sensible portés par les musiques du monde et représente un défi contradictoire en matière d'atténuation des impacts environnementaux, le réseau Zone Franche appelle à un recours modéré et calibré des outils numériques, permettant d'en tirer le meilleur parti.

Des propositions phares pour illustrer le travail de la convention

Pour illustrer le travail de la convention et vous inviter à aller consulter le rapport complet*, nous vous proposons ici quelques mesures phares parmi les plus représentatives de ce travail. Un grand nombre de mesures plus techniques ou plus précises ont été formulées et nous vous invitons à considérer l'ensemble de ces propositions et leur complémentarité.

01 - Sortir des logiques événementielles et favoriser les publics de proximité

Le groupe de travail a constaté une injonction contradictoire, liée à une tendance des pouvoirs publics à favoriser la visibilité événementielle par rapport à un travail artistique et culturel plus souterrain tout au long de l'année auprès de publics de proximité. La compétition et l'attractivité territoriale se soucient peu de la complémentarité entre événements ou lieux culturels. Ce changement de paradigme culturel aurait des effets d'atténuation très importants dans la mesure où il faciliterait l'organisation de tournées raisonnées des artistes et aurait le potentiel de réduire la mobilité très carbonée des publics.

02 - Supprimer, restreindre ou recalibrer les clauses d'exclusivité territoriale

En lien avec le groupe de travail sur la mobilité des publics, le groupe a proposé la suppression, la restriction ou le recalibrage des clauses d'exclusivité territoriale, constatant qu'elles devenaient aberrantes, et ne s'appuyaient sur aucun critère économique objectif, tout en se développant très fortement ces dernières années. De la même manière que ces clauses génèrent

des effets négatifs en matière de mobilité des publics, elles bloquent l'organisation de tournées soutenables. Il a été noté le poids de l'informel sur ces questions, l'importance d'en passer par la sensibilisation et la pédagogie, et d'identifier les pratiques de contournement tels que les exclus dissimulés, autour de créations, par exemple.

03 - Défendre des visas longue durée pour les artistes

Depuis toujours, la question des visas est au cœur du projet du réseau Zone Franche. Le groupe constate ici que des visas trop courts obligent certains artistes à interrompre des tournées pour procéder à un renouvellement depuis le pays d'origine, ce qui génère des allers/retours inutiles et très carbonés. La défense et la promotion de visas plus longs est aussi entendable d'un point de vue écologique.

04 - Améliorer les financements des festivals de jauges petites et moyennes

Le groupe de travail a proposé d'améliorer les financements publics vers les festivals intermédiaires, de petites jauges, dont la dimension est adaptée aux ressources des territoires d'implantation, considérant qu'ils sont les plus en capacité de maîtriser leurs impacts environnementaux, notamment en mobilité des publics. Il s'agit de mettre ainsi un terme à l'encouragement par des fonds publics de l'inflation des jauges, des coûts techniques et des cachets revendiqués par les têtes d'affiche, au profit d'un meilleur maillage de l'ensemble du territoire, ainsi qu'à la concentration des propositions artistiques.

**Rapport complet présentant les 148 propositions également publié en juillet 2022 et disponible auprès de Zone Franche sur demande.*

05 - Sensibiliser le secteur de la musique aux impacts du numérique

La question des impacts du numérique reste peu connue, qu'il s'agisse de ses nombreux impacts environnementaux ou de ses impacts psychologiques, sociétaux, le sujet fait trop souvent l'objet d'une approche manichéenne constituant à y voir une panacée ou un poison. Loin de cette vision, les participantes et les participants au groupe de travail proposent un travail de sensibilisation qui puisse permettre une prise de conscience lucide des atouts et des importantes limites de la numérisation des pratiques culturelles.

06 - Privilégier les plateformes de streaming audio

Au vu de l'importance de l'écart d'impact environnemental en matière de streaming entre les usages audio et le recours aux usages vidéo, tout en reconnaissant l'intérêt de certains usages vidéo en matière de visibilité ou de promotion, les conventionnaires ont proposé de privilégier le recours au streaming audio pour l'offre musicale à destination des publics, au détriment des plateformes vidéo.

07 - Renoncer au live-stream quand son usage n'est pas pertinent

En cette sortie de crise du coronavirus, au nom de la lutte contre le changement climatique, les participantes et les participants proposent de limiter le recours au live-stream à ses usages les plus pertinents, et à sortir des logiques de numérisation systématique, telles qu'elles peuvent parfois être défendues. A l'échelle du réseau Zone Franche, il est proposé de limiter le plus possible le recours à cet outil énergivore pour promouvoir une offre présenteielle d'artistes de musiques du monde organisée selon des modalités bas carbone.

08 - Transformer nos assiettes vers une alimentation plus végétale

L'impact environnemental de nos assiettes a été analysé en profondeur par le groupe de travail « alimentation » comme un levier important de baisse d'impacts permettant de compenser à court terme d'autres impacts plus difficiles à réduire, notamment en mobilité.

Le groupe de travail a veillé à contextualiser cette question pour sortir de l'opposition entre les territoires urbains et les territoires ruraux sur ces sujets et prendre en compte les enjeux éminemment importants de diversité culturelle. Pour réussir ce pari tout en tenant le fil d'une forte ambition de transformation, les conventionnaires ont notamment proposé un changement de la norme, au sein du réseau professionnel. Il s'agirait désormais de proposer la végétalisation des assiettes par défaut aux publics ou aux artistes, tout en maintenant ouverte la possibilité d'offrir des repas omnivore / carnivore à celles et ceux qui en feraient la demande, dans une logique inverse de la situation actuelle où les repas végétariens, végétaliens ou à dominante végétale sont ceux qui font exception.

09 - Identifier et soutenir les prestataires et les filières de l'économie circulaire

Un besoin d'identification et de soutien à des prestataires spécialisés a été identifié par le groupe de travail. Réseaux de réparateurs qualifiés, structures de mutualisation, loueurs professionnels, ressourceries, ne sont pas toujours identifiés sur les territoires. Pour en finir avec la logique acheter/jeter, la (mini) Convention propose un travail de renforcement et de soutien à l'ensemble de la filière de l'économie circulaire destinée au secteur culturel, notamment en matière de matériel numérique ou technique.

L'équipe projet de la (mini) Convention Climat

LE COORDINATEUR :



David Irle :

David a travaillé pendant plus de dix ans au service du développement de projets culturels européens et internationaux,

Après s'être lui-même formé pour se transformer, il est depuis 2018 consultant en transition écologique auprès du secteur culturel. Il travaille comme expert indépendant sur les questions de renforcement économique soutenable, spécialiste des problématiques liées au dérèglement climatique. Il œuvre à une meilleure compréhension des impacts carbone dans les métiers de la culture, réfléchit à la façon dont la culture pourrait disséminer de meilleures pratiques par des projets artistiques capables de transformer les imaginaires, par l'exemplarité professionnelle de celles et ceux qui le peuvent et par la redéfinition des politiques publiques en la matière. Il est co-auteur du livre « décarboner la culture », paru aux Presses Universitaires de Grenoble, en octobre 2021.

LES GARANTS :



Samuel Laval :

Diplômé de sciences de l'environnement à l'École Polytechnique et de Science Politique, Écologie et Stratégies à AgroParisTech.

Samuel Laval est chargé de recherche à Climate Chance, association qui travaille au renforcement de l'action climat des collectivités locales, des entreprises, de la société civile. Musicien, il aide à la prise en compte des enjeux climatiques au sein de la filière musicale en tant que consultant indépendant et conférencier.



Julie Gammichia :

Forte de 10 ans d'expériences dans la production audiovisuelle, photo, événementielle & musique.

Julie Gammichia a eu l'occasion de collaborer avec un large panel d'acteurs culturels. Profondément concernée par les enjeux climatiques et sociologiques de notre époque, après plusieurs années de bénévolat dans des associations et festivals engagés, elle a co-fondé en tant que présidente l'association Music Declares Emergency France qui vise à soutenir la transition écologique de la filière musicale. Elle a également co-fondé Crealiance, qui vise à accompagner les âmes créatives et conscientes, un collectif ouvert à tout artiste à la recherche d'une écoute active, de conseils en épanouissement personnel, développement de projet, communication, soutien administratif.



Gwendolenn Sharp :

Gwendolenn est la fondatrice de The Green Room, une organisation œuvrant pour le changement environnemental et sociétal dans l'industrie musicale.

Elle a travaillé avec des institutions culturelles, des festivals et des ONG en Pologne, France, Allemagne et Tunisie et possède une expérience diversifiée dans la production de concerts, la gestion de tournées, la conception de projets, la coopération internationale et le développement d'outils et de stratégies. Depuis 2016, elle co-crée des solutions avec des musiciens et techniciens associés pour des tournées bas-carbone et réalise des évaluations, des actions de sensibilisation et des formations opérationnelles sur les pratiques artistiques et les enjeux environnementaux auprès de structures culturelles et collectivités locales. Elle intervient lors de salons et d'événements professionnels pour défendre le rôle de la culture face aux crises environnementales et anime des ateliers. Elle est membre active du Réseau Eco-Événements (REEVE) et auditrice pour A Greener Festival.

27 structures participantes, une cinquantaine de personnes impliquées

PAM-Pole de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse - Marseille

Festi'Céou - Festival à Concorès dans le Lot

Suds, à Arles - Festival

Jazz sous les Pommiers - Festival en Normandie

Maison des cultures du monde - Festival, centre de création et de ressources en Bretagne

Convivencia - Festival itinérant en Occitanie

Viavox Production - Booker / Label parisien au catalogue espagnol, portugais, éthiopien...

Spectacle Vivant en Bretagne - Établissement public de coopération culturelle

La Paloma - Scène de Musiques Actuelles à Nîmes

Cricao - Booker / Label toulousain au catalogue sénégalais, oriental, asiatique ...

In Vivo - Booker parisien de jazz américain, oriental, israélien ...

Centre National de la Musique - Département international

Philharmonie de Paris

Festival d'Art de Huy - Belgique

Petit Bain - Salle de concert à Paris

Grands Formats - Réseau des orchestres

Festival de Thau - Bassin de Thau vers Sète

La Curieuse - Collectif / booker / éditeur rhône-alpin au catalogue éclectique français, rock, mozambiquain...

Le RIF - réseau musiques actuelles d'Ile-de-France

Zamora - Booker / Label au catalogue africain, serbe, syrien ...

Mix et Métisse - Label et futur éco-lieu en Ile-de-France

La Bizz'Art Nomade - Festival dans la Drôme

Zutique Productions - Festival / Lieu guinguette à Dijon

Mze Shina - Artiste américain basé en Bretagne promouvant la musique géorgienne

Le Gueulard + - Scène de musiques actuelles en Moselle

Scène nationale d'Orléans

Les moyens et la méthode

Cette convention climat s'est focalisée sur les enjeux climatiques pour les travailler de façon spécifique.

Bien sûr, nous ne disposons pas des moyens du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) qui avait pour charge l'organisation de la CCC. Cette « mini » convention a pu essentiellement être menée grâce à l'engagement bénévole des participantes et participants que nous tenons ici à remercier en ces temps difficiles pour le secteur. Elle a aussi pu être menée grâce au recours à la visioconférence. L'outil a bien des défauts, reste impuissant à retranscrire toute la puissance d'une rencontre, mais permet de réduire considérablement les coûts logistiques et la distance physique entre les participants et n'est pas un obstacle à l'horizontalité des échanges, bien au contraire.

Cette convention climat ne se revendique pas citoyenne car nous avons choisi de convoquer seulement des professionnelles et des professionnels du secteur. Le travail aurait pu gagner à inclure d'autres parties prenantes de la culture (institutions et publics notamment) mais cela aurait nécessité un temps d'acculturation beaucoup plus long et davantage de moyens encore pour fabriquer la confiance nécessaire au travail commun.

Cette convention climat s'est focalisée sur les enjeux climatiques pour les travailler de façon spécifique. Il ne s'agit pas du seul sujet environnemental dont nous devons nous préoccuper, mais à l'instar de la CCC, nous souhaitons pouvoir concentrer un peu l'expertise, rendre moins vaste le champ des transformations. Au final, tout finit le plus souvent par se recouper : les bons gestes pour le climat sont souvent bons pour la biodiversité ou la lutte contre l'acidification des océans, et les conventionnaires furent sensibles à ces équilibres.

⊙ **Nous avons choisi d'ouvrir cette convention par une conférence introductive**, de façon à constituer un socle commun de connaissances scientifiques, de façon à ne pas revenir sur certains acquis dans les groupes de travail, et de façon à ce que les fondations sur lesquelles reposait le travail, ses objectifs, soient définitivement établies.

⊙ **Nous avons sélectionné quatre thématiques connues pour être les principaux facteurs d'émissions de gaz à effet de serre dans l'événementiel et le spectacle vivant :**

- le transport,
- l'alimentation,
- le numérique
- les enjeux transversaux (énergie, conception).

Nous avons volontairement dédoublé le groupe de travail "mobilité", le principal gisement de baisse des émissions du secteur en deux sous-groupes : mobilité des artistes et mobilité des publics.

⊙ **Les premières sessions ont été consacrées à une analyse du diagnostic et de l'existant.** Il s'agissait d'acter que les professionnels du secteur ne sont pas inactifs et que les initiatives en matière de baisse des impacts sont dispersées mais nombreuses déjà. Il s'agissait aussi d'identifier les freins aux transformations.

⊙ **Les deuxièmes sessions ont été consacrées à la définition de propositions de transformations**, à partir du collectage effectué lors du premier temps de travail. Écarter les propositions irréalistes, affiner les propositions pertinentes, prioriser les actions en évaluant celles qui pouvaient être le plus impactantes, tel était l'enjeu des discussions.

⊙ **La troisième session aura permis de poser la question de la mise en œuvre concrète des actions validées et une évaluation de leurs impacts.**



ZONE FRANCHE

LE RÉSEAU
DES MUSIQUES
DU MONDE

Le réseau Zone Franche rassemble 180 structures qui se fédèrent autour d'enjeux professionnels et politiques en faveur des Musiques du Monde et de la diversité culturelle.

Le réseau est un lieu d'initiatives, de réflexions, de partage d'expériences et de coopérations autour de projets originaux. Un laboratoire d'où partent des idées nouvelles et se construisent les actions collectives de demain, fruit de l'interaction entre différents métiers, différentes implantations territoriales, au service d'un foisonnement d'esthétiques, de pratiques et d'inspirations musicales.

Le réseau pilote actuellement la plateforme média [AuxSons.com](https://www.auxsons.com), le Comité Visas Artistes dédié à la mobilité internationale, et diverses actions en soutien à la structuration des acteurs de la filière.

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Directeur : **Pierre-Henri FRAPPAT**

Coordnatrice : **Amandine SAUMONNEAU**

Chargé d'administration : **Simon BOIN**

Coordnatrice éditoriale pour #AuxSons : **Angèle COSSÉE**

Rédacteur associé et conseiller éditorial pour #AuxSons : **Benjamin MiNiMuM**

Chargée de production pour #Franchement! : **Béatrice AKAKPO**

LES PARTENAIRES DE ZONE FRANCHE »



Directrice de la publication : **Cécile Héraudeau, présidente de Zone Franche**

Photographies : **Adobe Stock, Envato**

Conception graphique : **Frédéric Duciel**

Impression : **Lilabox**

Dépôt légal : juillet 2022 - ISBN 978-2-9509533-4-6 (EAN 9782950953346)

Exemplaire non commercialisé.

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



ZONE FRANCHE

43 boulevard de Clichy - 75009 Paris

+33 (0)9 70 93 02 50 / +33 (0)6 88 13 37 31

www.zonefranche.com - www.auxsons.com